

Vincent LEPINAY
Bruno TRICOT
Laure BEAUMANOIR
Sandrine TEXIER
Jean-Christophe LE NY
Commissaires aux comptes

ADSPV

Association

Siège social : 6 rue du Mée
35500 VITRE

RAPPORT DU **COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2020





Vincent LEPINAY
Bruno TRICOT
Laure BEAUMANOIR
Sandrine TEXIER
Jean-Christophe LE NY
Commissaires aux comptes

ADSPV
Association
Siège social : 6 rue du Mée
35500 VITRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

A l'assemblée générale des membres de l'association ADSPV,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADSPV relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

1A, allée Ermengarde d'Anjou
35000 RENNES
Tél. 02 23 250 300 - Fax 02 23 250 301
contact@kaliame.fr
www.aexpertaudit.fr

Aexpert Audit, société à responsabilité limitée au capital de € 40 000
RCS 530 090 380 RENNES
membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de RENNES
TVA UE FR 93530090380- APE 6920Z



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels :

- paragraphe relatif à la Crise sanitaire du Covid-19, qui présente l'incidence de la crise sanitaire sur l'activité de l'Association.
- paragraphe « Changement de méthode suite à l'application du règlement ANC 2018-06 » qui expose le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des fonds propres et des fonds dédiés.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme



significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RENNES, le 15 juin 2021

Pour **Aexpert Audit**

Commissaire aux comptes

Laure BEAUMANOIR



ADSPV

Association

Siège social : 6 rue du Mée
35500 VITRE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



ADSPV

Association

Siège social : 6 rue du Mée
35500 VITRE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ADSPV

Association

Siège social : 6 rue du Mée
35500 VITRE

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020



Exercice 2020

Actif					
	Exercice 2020			Exercice 2019	
	Brut	Amortissements	Net	Net	Ecart 2020/2019
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 283	629	2 654	4 685	-2 031
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
<i>Terrains</i>					
<i>Constructions</i>					
<i>Installations techniques, Matériels et Outillages</i>	10 617	3 422	7 195	1 679	5 516
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	75 802	49 734	26 068	28 248	-2 180
<i>Immobilisations en cours</i>					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 625		2 625	2 600	25
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	92 327	53 784	38 542	37 213	1 329
ACTIF CIRCULANT					
STOCK					
AVANCES & ACPTEES VERSES S/COMMANDES	278		278	575	-297
CREANCES					
<i>Usagers</i>	15 312		15 312		15 312
<i>Organismes payeurs</i>					
<i>Autres</i>	7 278		7 278	47 265	-39 987
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	83 614		83 614	83 082	532
DISPONIBILITES					
<i>Disponibilités</i>	324 404		324 404	294 255	30 149
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
<i>Charges constatées d'avance</i>	4 155		4 155	4 166	-11
TOTAL ACTIF CIRCULANT	435 041	0	435 041	429 343	5 698
COMPTES DE REGULARISATION					
COMPTES DE REGULARISATION					
<i>Comptes de régularisation</i>			0		0
TOTAL COMPTES DE REGULARISAT.	0	0	0	0	0
Total Général	527 367	53 784	473 583	466 556	7 027



Exercice 2020

Passif			
	Exercice 2020	Exercice 2019	Ecart 2020 / 2019
FONDS PROPRES			
FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE <i>Fonds associatif sans droit de reprise</i>	0	5 010	-5 010
FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE			
ECART DE REEVALUATION			
RESERVES			
<i>Autres réserves</i>	150 826	145 833	4 993
<i>Réserves affectées à l'investissement</i>	102 486	102 486	0
REPORT A NOUVEAU			
<i>Report à nouveau</i>	17 015	-27 575	44 590
RESULTAT DE L'EXERCICE			
<i>Résultat de l'exercice</i>	-2 978	44 573	-47 551
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS - RESULTAT <i>Subvention d'investissement - résultat</i>			
PROVISIONS REGLEMENTEES			
COMPTES DE LAISON <i>Compte de liaison</i>			
TOTAL FONDS PROPRES	267 349	270 327	-2 978
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
FONDS DEDIES	12 099		12 099
TOTAL PROVIS. Pour RISQUES & CHARGES	12 099	0	12 099
DETTES			
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			
AVANCES			
FOURNISSEURS			
<i>Fournisseurs</i>	46 049	66 726	-20 677
<i>Fournisseur immob</i>			
DETTES FISCALES ET SOCIALES			
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	148 086	129 503	18 583
AUTRES DETTES			
<i>Autres dettes</i>			
DISPONIBILITES			
<i>Disponibilités</i>			
TOTAL DETTES	194 135	196 229	-2 094
COMPTES DE REGULARISATION			
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0		0
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	0	0	0
Total Général	473 583	466 556	7 027

COMPTE DE RESULTAT

Exercice 2020

	2020	Exercice 2019	Ecart 2020-2019	Ecart 2020-2019 en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Autres produits d'activités annexes	0	269	-269	-100
Prestations de services	1 283 572	1 217 461	66 111	5
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation	31 590	33 500	-1 911	-6
Reprise sur provisions et amortissements, transfert de charges	10 192	10 867	-674	-6
Collectes	0		0	
Contributions volontaires - Cotisations	90	110	-20	-18
Autres produits	0		0	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 325 444	1 262 207	63 237	5
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	47 476	11 303	36 173	320
Achats	47 476	11 303	36 173	320
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	321 077	350 914	-29 837	-9
Impôts, taxes et versements assimilés	53 624	51 762	1 862	4
Salaires et traitements	666 752	588 789	77 964	13
Charges sociales	227 027	203 438	23 588	12
Dotations aux amortissements sur immobilisations	11 063	12 227	-1 164	-10
Dotations aux amortissements	11 063	12 227	-1 164	-10
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATIONS (II)	1 327 020	1 218 434	108 586	9
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 576	43 773	-45 348	-104
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			0	
Excédent attribué ou déficit transféré			0	
TOTAL III	0		0	
Déficit supporté ou excédent transféré			0	
TOTAL IV	0		0	
PRODUITS FINANCIERS				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 279	1 071	208	19
Produits des autres immo financières	1 279	1 071	208	19
Autres intérêts et produits assimilés	0	0		
Reprises sur provisions et transfert de charges financières	0		0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Produits nets sur cession de VMP	0	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 279	1 071	208	19
CHARGES FINANCIERES	0	0	0	
Dotations aux amortissements et aux provisions	0		0	
Intérêts et charges assimilées	0	0	0	
Différences négatives de change	0		0	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0		0	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	0	0	0	
2 - RESULTAT FINANCIER	1 279	1 071	208	19
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V+VI)	-296	44 844	-45 140	-101
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0		0	
Sur opérations de gestion	60	20	40	0
Sur opérations en capital	0		0	
Reprises sur provisions et transfert de charges	0		0	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	60	20	40	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		0	
Sur opérations de gestion	0	2	-2	-83
Sur opérations en capital	0	0	0	
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 613	133	2 480	1 867
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	2 613	135	2 478	1 834
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 553	-115	-2 438	2 119
Impôts sur les bénéfices	128	156		
TOTAL (IX)	128	156	-28	-18
TOTAL DES PRODUITS	1 326 783	1 263 298	63 486	5
TOTAL DES CHARGES	1 329 761	1 218 725	111 036	9
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 978	44 573	-47 551	-107



ADSPV

ASSOCIATION DU DÉVELOPPEMENT
SANITAIRE DU PAYS DE VITRÉ

SSIAD | ESA | BISTROT MÉMOIRE

Réseau UNA

ANNEXE Exercice 2020

ANNEXE DES COMPTES 2020

L'association a pour objet de gérer les services qui lui sont confiés par convention ou pour lesquels elle est agréée, et d'être le lieu de rencontre et de réflexion des professionnels de santé, des travailleurs sociaux, des usagers et des représentants des collectivités et des organismes sociaux.

L'ADSPV gère :

- **Un SSIAD** (Service de soins infirmiers à domicile) de 75 places (+ de 60 ans) et 5 places personnes handicapées (-60 ans)
- **Une ESA** (Equipe spécialisée Alzheimer) depuis le 1^{er} décembre 2012 avec une capacité de 10 places. Par arrêté signé le 5 juillet 2019, il a été attribué une place supplémentaire à l'Equipe Spécialisée Alzheimer à domicile avec élargissement de sa zone d'intervention. Cette autorisation a été délivrée à compter du 1^{er} avril 2019 pour la somme de 11 250 € concernant la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2019. En conclusion, l'ESA a une capacité de 11 places.

- **Le Bistrot Mémoire du Pays de Vitré** est ouvert depuis le 1^{er} février 2007. C'est un lieu « hors-institution » de rencontres, d'échanges et de ressources réunissant aidants (familiaux et professionnels), malades et intervenants invités professionnels accueillis par une équipe formée à l'écoute (psychologue et bénévoles). Il a pour objectif de prévenir de l'isolement et des risques d'épuisement par le maintien des relations (à domicile ou en institution) et le soutien des projets de vie.

Le Bistrot Mémoire s'adresse aux personnes présentant des troubles de la mémoire (Maladie d'Alzheimer et troubles apparentés), à leur(s) proche(s) (conjoint, enfant, ami), aux professionnels (aidants) et aux personnes se sentant concernées par le thème, stagiaires et professionnels. Après Le Bistrot mémoire dispose de 4 lieux pour ces rencontres : Vitré après-midi, Vitré en soirée, Louvigné de Bais et Marpiré.

Du 1^{er} juin 2019 au 31 mars 2020, le Bistrot Mémoire avait mis en place une action « Coline ». Le projet d'expérimentation Coline, porté par l'Union des Bistrot Mémoire et mis en œuvre localement par les Bistrot mémoire, vise le développement d'actions qui participent à créer un environnement bienveillant et inclusif à l'égard des personnes atteintes d'une maladie neuroévolutive et leurs aidants.

A partir du recueil des difficultés rencontrées par des personnes directement concernées par la maladie, les actions élaborées contribuent à améliorer la prise en compte des besoins spécifiques des personnes âgées désorientées par les différents services de proximité (banques, commerces, cinémas, clubs de sport...) et par les habitants, tout en agissant sur les différents freins rencontrés, (mobilité etc.).

- **Un Soutien Psychologique à domicile** à compter du 1^{er} avril 2019. Ce projet est intitulé : « accueil, écoute et soutien de la personne âgée fragilisée à domicile par l'intervention d'une psychologue ». Le soutien psychologique aux personnes âgées fragilisées permet de les aider à surmonter un événement ou une période difficile et d'éviter de dégrader leur santé. Cet accompagnement a pour objectif de diminuer la souffrance émotionnelle, améliorer la santé physique pour une meilleure qualité de vie pour les personnes âgées et leur famille sur un territoire rural.



- **Un Soutien psychologique des aidants professionnels** du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021. Dans le contexte de crise sanitaire, nous avons pu mettre en exergue une souffrance psychologique des aidants professionnels du domicile qui vient impacter l'accompagnement de personnes vulnérables. Ce projet à destination de ces aidants vise ponctuellement à ouvrir des temps de parole pour exprimer et soulager ce stress constant que vivent les aidants professionnels pour ainsi éviter les ruptures d'accompagnement des personnes vulnérables.

FAITS CARACTERISTIQUES

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur de l'exercice 2020.

L'association n'a pas été contrainte de fermer son établissement. Elle n'a pas eu recours au chômage partiel mais elle a eu recours, partiellement, au télétravail pour tout le personnel administratif.

L'association a bénéficié d'un maintien de la totalité de sa dotation pour l'exercice 2020 bien que les soins infirmiers réalisés du 12 mars au 10 juin 2020 par les infirmiers et infirmières ont pu être facturés directement par ceux-ci à l'Assurance Maladie et financés en sus de la dotation global des SSIAD, compte tenu du caractère exceptionnel de leur intensité.

La dotation globale de soins allouée au service de soins infirmiers à domicile de Vitré au titre de l'année 2020 s'élève à 1 234 424,79 €.

A l'instar des établissements et services médico-sociaux, la pandémie a eu des conséquences sur l'activité du SSIAD :

- Un nombre plus faible de personnes accompagnées au regard des deux années précédentes
- Moins de personnes présentes au 31/12/2020.

La pandémie a eu un impact sur l'organisation : protocoles d'intervention qui ont allongé la durée des soins, et absentéisme.

Le service de l'ESA a été à l'arrêt lors du premier confinement, considéré comme service non essentiel. Un lien a malgré tout été maintenu avec les personnes accompagnées, par des appels téléphoniques pour ceux qui le souhaitaient. L'activité a été maintenue lors du second confinement.

Une dotation de la CPAM a été obtenue de 22 647,47 € afin de financer les coûts exceptionnels relatifs à la crise sanitaire, et un crédit non reconductible de 26 500 € a été également alloué par la CPAM pour permettre le versement de primes à l'ensemble du personnel.

Au cours de l'exercice 2020, l'association a équipé l'ensemble du personnel soignant de tablettes tactiles, claviers et licences Microsoft, pour un total de 17 K€. Le prix unitaire étant inférieur à 500 €, le Conseil d'Administration de l'association a décidé de comptabiliser ses dépenses en charges.

Evènements postérieurs à la clôture :

L'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause, malgré le contexte de la crise sanitaire toujours présent.

Changement de méthode suite à l'application du règlement l'ANC 2018-06 :

L'ANC 2018-06 a conduit à procéder à des reclassements des fonds associatifs.

L'impact de présentation sur les fonds propres est la suivante :

PASSIF	Passif au 31/12/20 selon l'ANC 2018-06	Passif au 31/12/19 selon l'ANC 2018-06	Passif au 31/12/2020 selon le CRC 1999-01
FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE	0	0	5 010
RESERVES			
Autres réserves	150 826	145 833	145 833
Réserves affectées à l'investissement	102 486	102 486	102 486
REPORT A NOUVEAU	17 015	- 22 565	- 27 575
RESULTAT EXERCICE – BENEFICE	- 2 978	44 573	44 573
TOTAL FONDS PROPRES	267 349	270 327	270 327
SUBVENTION D'EQUIPEMENT	0	0	0
SUBV.D'INVEST.INSCRITES AU CPTES DE RESULTAT	0	0	0
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	0	0	0
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	267 349	270 327	270 327

L'ANC 2018-06 a également conduit à une quote-part de produits relatifs à des financements obtenus, non utilisés, en fonds dédiés :

L'association a ainsi comptabilisé une partie des fonds non utilisés, attribués par la Conférence des Financeurs en 2020, en fonds dédiés : 4 187.50 € pour l'activité de « soutien psychologique à domicile », et 7 911.00 € pour l'action « soutien psychologique aux professionnels ».

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret du 29/11/83, ainsi que du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et n°2020-08 du 4 décembre 2020 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

L'application des règlements comptables CRC n° 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC n° 2002-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'a pas entraîné d'impact sur les comptes de l'association.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation et conformément aux normes professionnelles.

L'association n'a pas isolé de composants.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- Concessions, logiciels et brevets :	1 à 3 ans
- Agencements des constructions :	5 à 15 ans
- Matériel et outillage:	3 à 10 ans
- Mobilier et Matériel de bureau :	2 à 10 ans
- Matériel informatique :	1 à 5 ans



IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Libellé	Début exerc.	Acquisitions	Cessions	Fin exerc.
concession, droit similaire, brevet	9 745,80	2 784,66	9 247,50	3 282,96
Immobilisations incorporelles	9 745,80	2 784,66	9 247,50	3 282,96

Libellé	Début exerc.	Acquisitions	Cessions	Fin exerc.
INSTALLATIONS TECHNIQUES	10 510,20	6 653,92	6 546,96	10 617,16
INTALLATIONS GENERALES ET AMENAGEMENT	32 720,01			32 720,01
MATERIEL DE BUREAU	28 054,21	5 542,02	4 993,22	28 603,01
MOBILIER DE BUREAU	14 478,72			14 478,72
Immobilisations corporelles	85 763,14	12 195,94	11 540,18	86 418,90

Libellé	Début exerc.	Acquisitions	Cessions	Fin exerc.
Parts sociales		24,69		24,69
Dépôt et cautionnement	2 600,00			2 600,00
Immobilisations financières	2 600,00	24,69	0,00	2 624,69

Total Actif immobilisé brut	98 108,94	15 005,29	20 787,68	92 326,55
------------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Libellé	Début exerc.	Dotations	Sorties	Fin exerc.
AMORT.CONCESSION, DROIT SIMILAIRE, BREVET	5 060,42	4 816,04	9 247,50	628,96
AMORT.INTALLATIONS TECHNIQUES	8 830,75	1 137,89	6 546,96	3 421,68
AMORT.AMENAGEMENTS	8 862,07	3 272,00		12 134,07
AMORT.MATERIEL BUREAU	24 481,96	4 281,32	4 993,22	23 770,06
AMORT.MOBILIER BUREAU	13 660,52	169,14		13 829,66
Amortissements immobilisations	60 895,72	13 676,39	20 787,68	53 784,43

ETAT DES CREANCES

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances	15 312,44	15 312,44	
Autres créances	7 277,55	7 277,55	



ETAT DES DETTES

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts	0,00		
Dettes financières diverses	0,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	46 049,14	46 049,14	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	135 500,43	135 500,43	
Dettes fiscales	12 585,46	12 585,46	
Autres dettes	0,00		
Produits constatés d'avance	0,00		
TOTAL DES DETTES	194 135,03	194 135,03	0,00

CHARGES A PAYER

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs, factures non parvenues	32 861.14 €
Fournisseurs d'immobilisation	0.00 €

Dettes fiscales et sociales

Rémunérations dues	226.30 €
Personnel charges à payer	3 256.44 €
Dettes provisionnées pour congés payés	56 544.38 €
Dettes indemnités kilométriques	6 650.39 €
Charges sociales sur personnel à payer	1 183.57 €
Charges sociales sur congés à payer	19 225.09 €
Autres charges sociales à payer	48 414.26 €
Charges fiscales sur congés à payer	3 958.10 €
Charges fiscales sur personnel à payer	250.36 €
Impôts sur les sociétés	128.00 €
Charges fiscales à payer sur rémunérations	8 249.00 €
	148 085.89 €

L'ADSPV gère les charges de personnel du Bistrot Mémoire, du Soutien Psy à domicile et du Soutien Psy des aidants professionnels (rémunération des psychologues). Ces charges sont refacturées au Bistrot Mémoire, au Soutien Psy à domicile et au Soutien Psy aux aidants professionnels, il n'y a donc aucune incidence sur le compte de résultat de l'ADSPV.

La créance sur le Bistrot Mémoire est nul au 31 décembre 2020, sur le Soutien Psy à domicile, elle est de 207.29 € et le SSIAD-ESA doit 8 183.41 € au Soutien Psy des aidants professionnels.



PRODUITS A RECEVOIR

Clients et comptes rattachés

Redevables, produits à recevoir 15 312.44 €

Autres créances

Produits à recevoir – organisme social 1 698.10 €

Produits à recevoir – divers 5 579.45 €

7 277.55 €

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges / Produits d'exploitation

Charges constatées d'avance 4 155.05 €

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Certification Aexpert Audit : 3 876 €

EFFECTIFS

Effectif moyen au 31/12/2020 : 21,35

ENGAGEMENT HORS BILAN

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisés.

L'association a souscrit en 2003 un contrat d'externalisation de ces engagements auprès de CNP Assurances afin d'anticiper sur les coûts des départs.

Montant externalisés sur contrats d'assurance : 70 133 €



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'ANC prévoit que les contributions volontaires en nature sont valorisées, comptabilisées et présentées au pied du compte de résultat, si les deux conditions suivantes sont réunies (Règl.ANC 2018-06 art.211-2 et 211-3) :

- ce sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- l'entité est en mesure de les recenser et de les valoriser.

Les contributions volontaires de l'association sont exclusivement composées des heures passées par les administrateurs de l'association, et ne constituent pas un élément essentiel à la compréhension de l'activité. L'association n'est pas en mesure de valoriser ces contributions volontaires, mais le détail en nombre d'heures est le suivant :

- temps consacrés à l'association par les membres du Conseil d'Administration : 20 h 30
- temps consacrés à l'association par les administrateurs aux réunions du bureau : 7 h 00

Ces fonctions sont bénévoles, seuls les frais et débours occasionnés pour l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur présentation des pièces justificatives.

L'association fait également appel à des bénévoles pour l'activité du Bistrot mémoire, qui interviennent tous les mois. Le nombre d'heures de présence de ces bénévoles est de 224 pour l'année 2020.

RESULTATS COMPTABLES 2020 PAR ACTIVITE

Activités	Bénéfice	perte
SSIAD-ESA	6 078.00	
Bistrot Mémoire	296.80	
Soutien Psychologique à domicile		9 467.15
Soutien Psychologique des aidants professionnels	114.56	
TOTAL toutes activités confondues		2 977.79

Compte administratif du SSIAD-ESA

Bénéfice comptable :	6 078,00
Réintégration de la provision pour congés à payer :	<u>5 929,65</u>
Résultat administratif	12 007,65